

Publié le 13 mai 2017 à 17h15 | Mis à jour le 13 mai 2017 à 17h15

Commençons par éviter les zones inondables



[Point de vue](#)

Le Soleil

(Québec) Ces derniers temps, plusieurs communautés sont dans la détresse et en état d'urgence : les médias nous rapportent des images désolantes de rues submergées et des maisons entourées d'eau avec des sous-sols inondés. Une situation qui est navrante et ceux qui la vivent sont dans la détresse. Ils se rendent compte que leur bien le plus précieux qu'est leur maison va être perdu à jamais, notamment quand les assurances ne couvrent pas ce genre de catastrophe. L'État dédommage du mieux qu'il peut, mais on ne peut rattraper la valeur des biens et des souvenirs de toute une vie qui seront perdus à jamais.

Le Nouvelliste, François Gervais

Cette situation de zones inondées à la fonte des neiges est récurrente. Avec les changements climatiques, on assistera de plus en plus, comme cette année, à la conjugaison de la fonte des neiges à de fortes pluies provoquant des marées à grande amplitude et de grands dégâts. Parfois, on n'y peut rien contre Dame nature. Mais pourtant, dans la plupart des cas, ces inondations étaient prévisibles: des milliers de personnes sont installées en zones inondables. Il y a même de nouveaux développements qui se vantent d'avoir «les deux pieds dans l'eau», étant dans un espace naturel et tout proche de la rive du fleuve. À la moindre catastrophe, c'est toute la bâtisse qui y passera sous l'eau!

Alors que le gouvernement du Québec s'est engagé à prendre en charge le fleuve Saint-Laurent, et ce, depuis l'adoption, en 2009, de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau visant à renforcer leur protection afin d'offrir à sa population une plus grande qualité d'eau et un environnement plus sain, malheureusement, force est de constater qu'on est bien loin des objectifs visés. Bien au contraire, on assiste à un désengagement du gouvernement.

Ainsi, ces dernières années, les petites municipalités sont laissées à elles-mêmes, ayant dorénavant la responsabilité d'octroyer les permis de construction ou de restauration des rives sur les propriétés privées sans que toutes sachent vraiment comment procéder avec les zones inondables notamment celles à récurrences 0-20 ans. Pourtant les cartes des zones inondables existent ainsi que les Lois et règlements qui régissent ces zones inondables qui sont souvent des milieux naturels. Pourquoi faut-il toujours attendre une catastrophe pour faire respecter les Lois et règlements? Cela fait plus de 20 ans que l'on répète le même message, mais on dirait que le développement immobilier et l'appât de gain ainsi que les apports en taxes sont plus forts que la raison.

Un gouvernement responsable doit s'assurer que les zones inondables soient respectées afin de ne pas mettre en péril sa population et même les milieux naturels qui forment un obstacle aux inondations et retiennent l'eau. Il doit informer les instances concernées de ces zones existantes et les obliger de ne plus délivrer des permis de construction de maisons dans ces zones. Jusqu'à quand ce laxisme qui coûte cher en dédommagement à toute la population et même à notre milieu naturel?

Hamida Hassein-Bey, directrice, ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches



Tweeter



[Détente](#)

[Avis de décès](#)

[Archives](#)

[Petites annonces](#)

[Plan du site](#) [Modifier votre profil](#) [Foire aux questions](#) [Nous joindre](#) [Conditions d'utilisation](#) [Politique de confidentialité](#)